



# STRATÉGIE DE COMMUNICATION DU SAGE 2023-2028

VALIDE EN CLE DU 30 MARS 2023

## SOMMAIRE

### CONTEXTE

Introduction.....	3
Les outils de communication existants .....	7
La place de la CLE dans le dispositif de communication.....	9
Les cibles.....	10
Le positionnement et le ton .....	13
Les mutualisations.....	13
Les axes stratégiques.....	13

### PLAN D' ACTIONS

AXE 1 : Favoriser l'appropriation du sage révisé.....	17
AXE 2 : Maintenir la dynamique de projet commun .....	20
AXE 3 : Promouvoir l'eau comme bien commun sur le territoire du sage.....	22
Planification.....	27
Planification budgétaire.....	28

### FICHES ACTIONS

FICHE ACTION N°1 - Évolution du dispositif éditorial du SAGE .....	32
FICHE ACTION N°2 - Guide du SAGE Simplifié.....	36
FICHE ACTION N°3 - Rendez-vous de la CLE .....	38
FICHE ACTION N°4 - Vidéo de présentation du SAGE.....	40
FICHE ACTION N°5 - Guide de prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme..	42
FICHE ACTION N°6 -Guide du SAGE à destination des élus des communes et de leurs groupements .....	44
FICHE ACTION N°7 - Formation des élus.....	46
FICHE ACTION N°8 - Campagne de communication gestion quantitative en lien avec les services de l'État .....	48
FICHE ACTION N°9 - Animation des mutualisations.....	50
FICHE ACTION N°10 - Kit de communication sur les têtes de bassin versant .....	52
FICHE ACTION N°11- Support de communication mutualisé sur la qualité des eaux .....	54

# CONTEXTE

## 1. Introduction

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** est un document de planification, déclinant le SDAGE<sup>1</sup> Loire Bretagne localement, pour une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il définit, pour 6 ans, des objectifs adaptés aux enjeux du bassin versant<sup>2</sup> de l'estuaire, afin de concilier les différents usages de l'eau (agricoles, industriels, alimentation en eau potable, ...) avec la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques.

En 2015, le SAGE Estuaire de la Loire, en place depuis 2009, a entamé une procédure de révision. Le nouveau SAGE Estuaire de la Loire a été validé le 13 décembre 2022 par la Commission locale de l'eau.

Pour répondre aux objectifs définis dans ce document, plus de 100 mesures concrètes seront portées par les différents acteurs identifiés (services de l'État, communes et leurs groupements, syndicats compétents dans le domaine de l'eau, organisations agricoles et industrielles, ...).

### **La Commission locale de l'eau (CLE)**

Véritable parlement de l'eau à l'échelon local, la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Estuaire de la Loire est composée de 69 membres. Elle rassemble des élus de collectivités territoriales, des représentants des activités économiques, des associations de protection de l'environnement et de consommateurs, et des représentants de l'État et de ses établissements publics.

Le nouveau SAGE est le fruit de plusieurs années de travail de ses membres, et de concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire pour aboutir à un document ambitieux permettant de viser l'atteinte du bon état des masses d'eau sur son périmètre d'intervention.

### **Le SYLOA, structure porteuse du SAGE**

L'animation technique de la CLE est assurée par le Syndicat Loire Aval (SYLOA), qui regroupe les 15 intercommunalités du territoire du SAGE ainsi que le Département de Loire Atlantique.

### **Le territoire du SAGE Estuaire de la Loire**

Le SAGE Estuaire de la Loire est mis en œuvre sur un territoire hydrographiquement cohérent, intégrant les 9 sous-bassins versants associés à l'estuaire de la Loire.

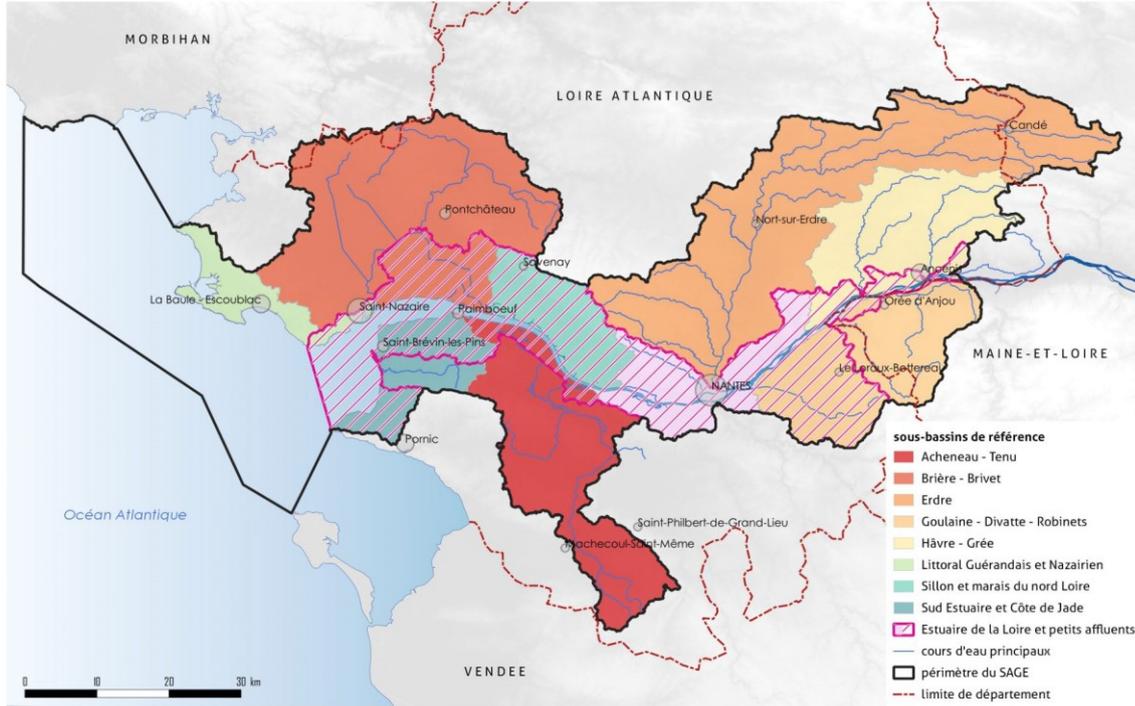
---

<sup>1</sup> [Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux](#)

<sup>2</sup> Un bassin versant est l'unité géographique au sein de laquelle les cours d'eau, précipitations et nappes phréatiques alimentent un exutoire commun, ici l'estuaire de la Loire



**SOUS-BASSINS VERSANTS DE RÉFÉRENCE DU SAGE**



Source(s) : SYLOA, IGN  
Conception et réalisation : SYLOA 2019

**Les documents composant le SAGE**

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux est constitué de deux documents principaux, le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que le règlement, accompagnés de l'évaluation environnementale du projet.

*Le PAGD*

Le Plan d'aménagement et de gestion durable exprime le projet de la CLE. Il expose les enjeux, les conditions et les mesures prioritaires retenues pour atteindre les objectifs généraux définis par la CLE. Il précise les acteurs concernés, les délais et les modalités de mise en œuvre.

Le PAGD comporte :

- une synthèse de l'état des lieux ;
- l'exposé des principaux enjeux de la gestion de l'eau dans le sous-bassin ou le groupement de sous-bassins ;
- les objectifs définis par la CLE ;
- des orientations d'action pour atteindre les objectifs ;
- les moyens prioritaires, présentés sous forme de dispositions : actions à engager par les acteurs du bassin, mesures prescriptives à portée juridique, démarches de communication, etc.

## 5.A CLÉS DE LECTURE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DURABLE

Le document présente pour chaque enjeu du SAGE :

- les objectifs définis par la CLE ;
- les moyens prioritaires, présentés sous forme de dispositions : actions à engager par les acteurs du bassin, mesures prescriptives à portée juridique, démarches de communication, etc.

Le contenu du PAGD est structuré et présenté de la manière suivante :

**Enjeu ou thématique**  
Identifié par une lettre : A, B, C, etc.

**Orientation**  
Identifiée par la lettre de l'enjeu ou composante correspondant suivie d'un numéro dans l'ordre (exemple : A1, A2, A3...)

**Disposition**  
Les dispositions sont identifiées par un code unique composé :

### Disposition A1-1

**A**-1

Lettre désignant l'enjeu ou la composante

**A1**

Numéro de l'orientation

**A1-1**

Numéro de la disposition dans l'orientation

Les dispositions du PAGD et les éléments associés sont présentés de la manière suivante :

### Disposition A1-1

#### Titre de la disposition

#### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Éléments introductifs et/ou explicatifs de la disposition (contexte, justification, etc.).



Rappel en préambule de la réglementation existante ou des dispositions du SDAGE liées à la disposition du SAGE.



Informations, définitions ou précisions d'aide à la compréhension de la disposition.

#### MAÎTRISE D'OUVRAGE

Principale maîtrise d'ouvrage identifiée pour porter la mise en œuvre de la disposition

#### DÉLAI

Délai fixé pour la mise en œuvre de la disposition, 6 ans par défaut si la disposition n'est pas visée par un délai spécifique ou si elle s'applique dans la durée

Contenu de la disposition



Disposition qui implique un rapport de compatibilité des documents d'urbanisme, des plans, programmes et décisions prises dans le domaine de l'eau avec les objectifs du SAGE



Renvoi vers d'autres chapitres ou dispositions du PAGD en lien avec la disposition.



Référence à un article du règlement du SAGE (si règle associée à la disposition).

### Le règlement

Le règlement du SAGE renforce et complète certaines mesures prioritaires du Plan d'aménagement et de gestion durable par des règles opposables dans un rapport de conformité aux tiers, aux services de l'État, aux collectivités territoriales et à leurs groupements.

## 2. Un plan de communication et de sensibilisation qui s'inscrit dans le PAGD du SAGE

La communication et la sensibilisation constituent un volet important de la mise en œuvre du SAGE, pour mobiliser les maîtres d'ouvrage et inciter les usagers à adapter leurs pratiques afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques et les ressources en eau. Le plan de communication s'inscrit dans la disposition G3-1 du SAGE révisé « Élaborer une stratégie et un plan de communication du SAGE ».

Cette disposition découle des dispositions [14B-1 et 14B-2 du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027](#) qui précisent que les SAGE doivent comporter un volet pédagogique qui vise à sensibiliser les acteurs sur les différents enjeux de l'eau et à favoriser l'évolution des comportements et des pratiques.

### Détail de la disposition :

G3

**Communication et sensibilisation pour la mise en œuvre du SAGE**

La communication et la sensibilisation constituent un volet important de la mise en œuvre du SAGE, pour mobiliser les maîtres d'ouvrage et inciter les usagers à adapter leurs pratiques afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques et les ressources en eau.

**Disposition G3-1**

**Elaborer une stratégie et un plan de communication du SAGE**

**ÉLÉMENTS DE CONTEXTE**

Les dispositions 14B-2 et 14B-3 du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 précisent que les SAGE doivent comporter un volet pédagogique qui vise à sensibiliser les acteurs sur les différents enjeux de l'eau et à favoriser l'évolution des comportements et des pratiques.

**MAÎTRISE D'OUVRAGE**

Structure porteuse du SAGE et partenaires

**DÉLAI**

1 an

La structure porteuse du SAGE élabore, en partenariat avec les porteurs de programmes opérationnels, un plan pluriannuel de communication et de sensibilisation. Ce plan intègre un volet pédagogique visant à favoriser l'appropriation des enjeux et des orientations identifiés dans le SAGE, et leur intégration dans les politiques d'aménagement du territoire. Il veille à la cohérence de la communication à l'échelle du périmètre du SAGE et à adapter le contenu, et le format, des moyens de communication aux différentes catégories d'acteurs du territoire : élus, techniciens, socio-professionnels, grand public, scolaires, touristes, etc.

La structure porteuse du SAGE veille à la cohérence de ce plan de communication avec les démarches de communication menées par les structures porteuses de SAGE voisins ou par les structures publiques supra-territoriales (Départements, Régions, Etat) Elle identifie, formalise et valorise les mutualisations possibles.

La structure porteuse du SAGE est chargée de l'animation et de la coordination globale de ce plan, qui s'appuie sur l'ensemble des réseaux d'acteurs concernés par le portage d'actions de communication dans le domaine de l'eau : syndicats de bassin versant, intercommunalités, structures associatives d'éducation à l'environnement, chambres consulaires, etc.

Le plan de communication comprend la sensibilisation sur les enjeux de l'eau du territoire et l'information sur les démarches engagées. La stratégie de ce plan repose sur le principe de mutualisation des moyens à l'échelle du territoire, en particulier pour la sensibilisation sur les enjeux. Le plan de communication doit prendre en compte les priorités identifiées par la Commission locale de l'eau et le niveau d'efficacité des mesures.

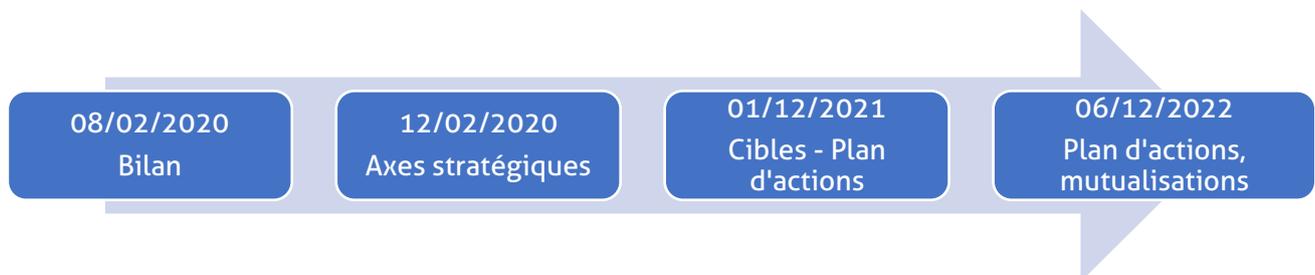
Le plan est validé par la Commission locale de l'eau dans un délai d'un an à compter de la publication de l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE.

- **Disposition GQ3-1** relative à la sensibilisation des usagers sur les économies d'eau.
- **Disposition QE3-13** relative à la sensibilisation pour la réduction des usages de pesticides.
- **Disposition L1-7** relative à la sensibilisation sur les risques de contamination microbiologique.
- **Disposition I4-1** relative à la culture du risque d'inondation.

### 3. L'élaboration de la stratégie de communication et de sensibilisation

Le SYLOA, structure porteuse du SAGE Estuaire de la Loire, est aujourd'hui doté de 0,6 ETP dédiés à la communication du SAGE Estuaire de La Loire. La stratégie de communication du SAGE s'est construite en concertation avec la CLE via quatre ateliers de travail réalisés avec le comité technique de la CLE entre 2020 et 2022. Ces ateliers ont permis de réaliser un bilan de la communication du précédent SAGE, de définir des cibles, des axes stratégiques, des objectifs et un plan d'action pour le nouveau SAGE 2023-2028.

**Organisation des groupes de travail du COTECH communication pour concevoir la stratégie de communication du SAGE entre 2020 et 2022 :**



Le plan de communication du SAGE sera soumis en CLE du 30 mars 2023.

#### 4. Les outils de communication existants

Plusieurs outils de communication ont été développés lors des précédentes stratégies de communication du SAGE et ont vocation à perdurer ou à être actualisés. En revanche, certains ne sont aujourd'hui plus pertinents.

##### Les outils liés à l'image institutionnelle du SAGE

Le logo et la charte graphique du SAGE :

La SAGE possède un logo officiel. Il dispose également d'une charte graphique pour les documents administratifs (comptes-rendus de réunion, présentations PowerPoint, notes, guides.)



La stratégie de communication propose de conserver logo actuel.

##### La base de données de photos :

Un reportage photo a été réalisé en 2016 par un photographe professionnel qui fournit une base de données d'images par sous-bassin versant du SAGE et pour illustrer les différents usages de l'eau du territoire. Cette base de données étant assez fournie il n'est pas prévu dans la stratégie de communication de sous-traiter un nouveau reportage photo.

##### Le dispositif éditorial

Il permet de communiquer régulièrement sur la mise en œuvre du SAGE, il est composé des outils de communication suivants :

##### Le site Internet du SAGE

Le site Internet du SAGE a opéré une refonte en 2019 qui a été financée en partie par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Il est prévu de faire évoluer son arborescence dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (voir fiche action N°1).



##### Le compte Twitter SAGE Estuaire de la Loire

Le compte Twitter du SAGE compte 200 abonnés. Il n'est plus actualisé depuis 2020.

##### La lettre d'information

La newsletter du SAGE Estuaire de la Loire « Au fil de l'eau » est à destination de l'ensemble des acteurs de l'eau du périmètre du SAGE (élus, techniciens, État, associations socio-professionnelles, etc.). Elle paraît une à deux fois par an. Elle a pour objectif de sensibiliser aux grands objectifs du SAGE et d'informer sur son actualité. Le directeur de la publication est le président de la CLE.

Il est préconisé de conserver cet outil en le faisant légèrement évoluer (voir fiche action N°1).

##### Les relations presse :



Un dossier de presse est envoyé chaque année à la presse régionale et spécialisée et aux structures partenaires qui peuvent relayer l'information. Ponctuellement, des communiqués de presse sont réalisés en fonction de l'actualité. Ce dispositif de relations presse est conservé pour le SAGE 2023-2028.

La fiche action N°1, dispositif éditorial, présente les évolutions envisagées pour l'ensemble de ces supports d'information.

## Les outils de sensibilisation

### Les expositions

Lors du précédent SAGE, deux expositions itinérantes avaient été créées :

#### Exposition SAGE Estuaire de la Loire

L'exposition présente le territoire et les grands enjeux identifiés dans le SAGE. L'exposition se compose de 15 panneaux format 70 x 150 cm.



#### Exposition SAGE comme des images

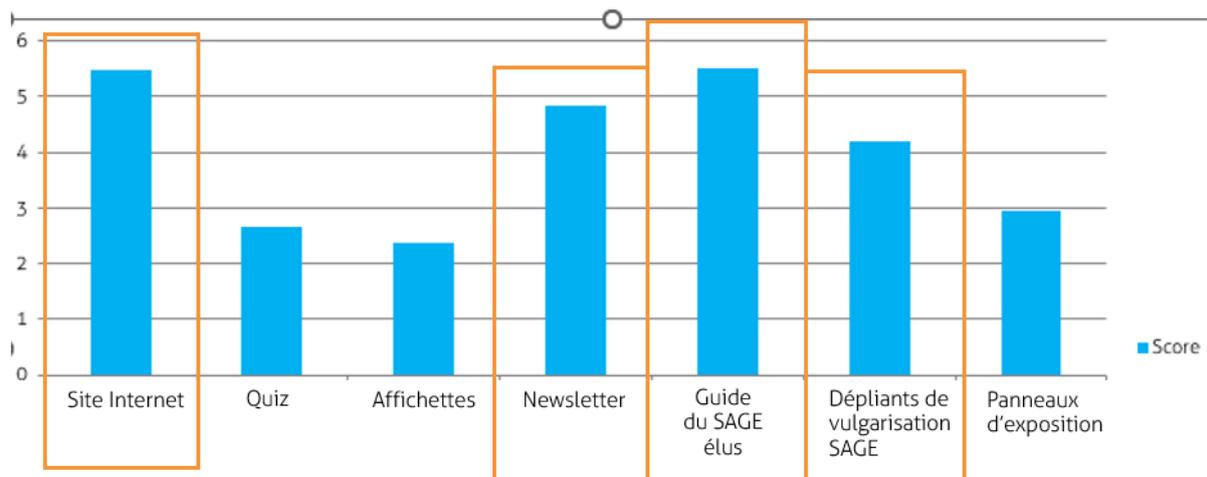
Cette exposition valorise le territoire via une sélection de photographies de Philippe Marchand, elle est composée de 17 panneaux.

#### **Un kit d'outils de communication a été développé sur le précédent SAGE**

- Guide « Le SAGE à l'usage des élus »
- Documents de synthèse du SAGE
- Dépliant générique simple de vulgarisation
- Affichettes
- Des quizz

Une enquête a été réalisée en 2020 auprès des membres de la CLE sur la pertinence de ces outils. Il en est ressorti que les affichettes, les panneaux d'exposition et les quiz n'étaient pas prioritaires. Il n'est donc pas préconisé de conserver ces outils sur le SAGE 2023-2028.

**Parmi les outils de communication développés depuis 2009, quels sont ceux qui demeurent aujourd'hui prioritaires ?**



**5. La place de la CLE dans le dispositif de communication**

Les précédentes stratégies de communication s'articulaient autour du SAGE. La Commission locale de l'eau était peu visible dans le dispositif de communication. La CLE étant l'instance décisionnaire qui élabore et suit la mise en œuvre du SAGE, il est proposé dans ce nouveau plan de communication qu'elle soit mieux incarnée. Le dispositif éditorial va évoluer dans ce sens.

**Sur le site Internet :** mieux valoriser la CLE et la rendre plus visible (dès la page d'accueil) sur le site Internet du [SAGE](#).

**Via la lettre d'information.** Il est proposé que cette lettre d'information, actuellement intitulée « lettre du SAGE », soit renommée « Lettre de la Commission locale de l'eau ». Elle permettra ainsi de traiter de la mise en œuvre du SAGE mais également de l'actualité de la CLE si cette dernière traite d'autres sujets que la mise en œuvre du SAGE.

**Sur les réseaux sociaux :** actuellement, un fil Twitter SAGE Estuaire de la Loire existe. Il est préconisé de conserver ce compte mais de le renommer Commission locale de l'eau.

**Via la communication régulière** vers la presse. La Commission locale de l'eau communiquera régulièrement à travers la presse régionale et spécialisée. Un dossier de presse présentant la CLE pourra également être envisagé.

**Via l'événementiel :** sur le précédent SAGE, la CLE organisait chaque année un événement, le « Rendez-vous du SAGE » qui permettait d'aborder un sujet thématique lié à la mise en œuvre du SAGE. Il est proposé d'associer le nom de cet événement à celui de la Commission locale de l'eau.

# STRATÉGIE DE COMMUNICATION DU SAGE

## 1. Les cibles

La communication et les opérations de sensibilisation doivent s'adapter aux attentes des divers publics cibles à la fois sur le fond et sur la forme. Selon les cibles, les besoins et les niveaux de communication sont différents.

Les maîtres d'ouvrage de ces actions de communication peuvent varier selon les cibles. Certaines actions seront portées par le SYLOA, d'autres par des membres de la CLE.

### **Cibles prioritaires à viser :**

#### **Les membres de la CLE (tous collèges confondus)**

L'appropriation du SAGE par les membres de la CLE est primordiale car ils sont les principaux relais du SAGE auprès des structures qu'ils représentent. Ils doivent maîtriser les enjeux du SAGE, disposer de connaissances de base et être porteurs de messages communs.

#### **Elus de la structure porteuse du SAGE (Comité Syndical)**

Les élus membres de la structure porteuse du SAGE sont des représentants des communautés de communes du territoire du SAGE. Ce sont des relais primordiaux qui peuvent porter des messages auprès des autres élus de leur intercommunalité. Au même titre que les membres de la CLE, ils doivent maîtriser les enjeux du SAGE, les croiser avec le territoire qu'ils représentent et être porteurs de messages communs.

#### **Les élus du territoire :**

- Les maires du territoire du SAGE et leurs adjoints responsables environnement, urbanisme, aménagement.
- Les conseillers communautaires, départementaux, régionaux représentant les thématiques de l'environnement, l'urbanisme et l'aménagement.

Les élus locaux sont directement concernés par le SAGE. Leurs politiques d'aménagement doivent être conformes au règlement et compatibles avec le PAGD. Un important travail de pédagogie auprès des acteurs locaux est impératif pour qu'ils comprennent la démarche, sa plus-value et ses limites.

#### **Les porteurs de programmes opérationnels et structure pilotes**

Les porteurs de programmes opérationnels vont mettre en œuvre une grande partie des dispositions du SAGE notamment en lien avec la qualité de l'eau, la qualité des milieux et la gestion quantitative sur leur territoire. Ils doivent bien comprendre les dispositions du SAGE qui les concernent et obtenir une information technique détaillée pour les aider à la mise en œuvre. Ce sont également des relais d'information et de sensibilisation importants via le volet communication de leur contrat territorial. Ils communiquent directement auprès des cibles ayant un impact sur la qualité de l'eau et des milieux : agriculteurs, riverains, industriels, etc. Ils ont également un rôle de sensibilisation auprès du grand public, notamment les habitants et les scolaires.

La disposition G2 du SAGE crée la notion de « structures pilotes » par sous-bassin versant de référence, qui sont, dans la majorité des cas, les porteurs de programme opérationnels.

Elles ont pour rôle de :

- favoriser, au sein de stratégies de territoire, une vision intégrée de l'ensemble des enjeux identifiés dans le SAGE, établissant notamment le lien entre petit cycle et grand cycle de l'eau ;
- faire émerger des programmes opérationnels multithématiques ambitieux et proportionnés à l'atteinte du bon état des masses d'eau et des objectifs du SAGE, en renforçant notamment les actions consacrées à la restauration de la qualité de l'eau.

Les structures pilotes désignées sont garantes de la bonne prise en compte de l'ensemble des enjeux du SAGE au sein de chacun des sous-bassins versants de référence. A ce titre, elles sont étroitement liées à la stratégie de communication.

**Les partenaires techniques** (services des collectivités, de l'État, des chambres consulaires, des associations de protection et d'éducation à l'environnement, des associations ou fédérations d'utilisateurs, etc.)

Ils sont des relais importants des enjeux du SAGE car ils communiquent directement auprès de leurs cibles qui peuvent être selon les cas, le grand public, les scolaires, les professionnels, les utilisateurs, etc. Il est donc important de les associer à la stratégie de communication comme cible et comme relais d'information.

**Les structures gestionnaires et les spécialistes privés ou publics, compétents dans le domaine de l'eau**  
Ces structures seront chargées de mettre en œuvre certaines dispositions du SAGE, il est donc important qu'elles intègrent bien les enjeux qui les concernent et les contraintes techniques associées.

**Cible à viser via des relais, membres de la CLE :**

**Les professionnels :**

Tous types d'entreprises sur le sujet des économies d'eau et sur des sujets plus spécifiques :

- Les industriels
- Les carriers
- Les agriculteurs (éleveur, maraîcher, viticulteur, etc.)
- Les professionnels de la mer (pêcheurs, ostréiculteurs, etc.)

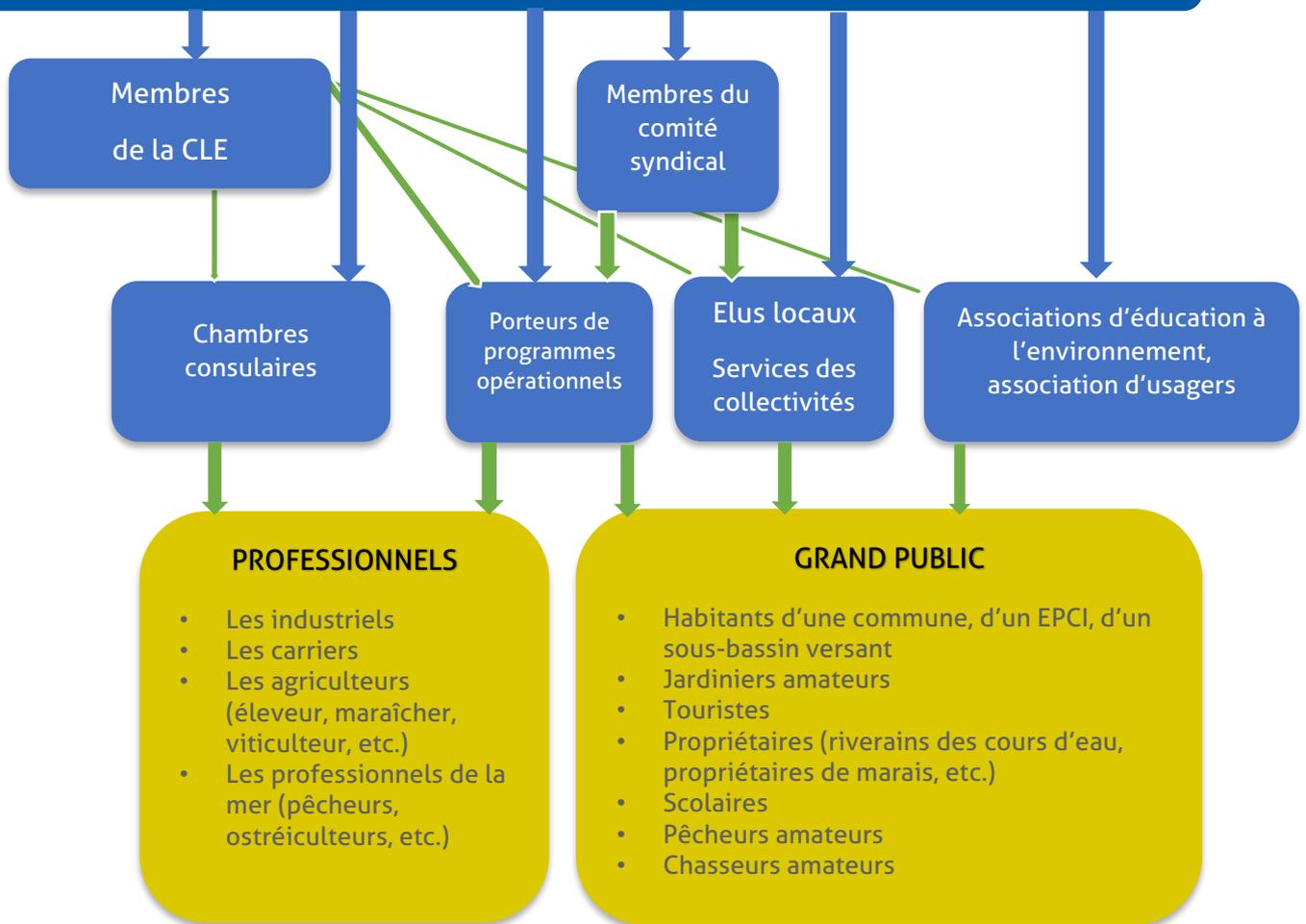
Ils sont concernés par un certain nombre de dispositions du SAGE. Ils peuvent être sensibilisés par les chambres consulaires, associations qui les représentent et porteurs de programmes opérationnels. Des groupes de travail dédiés à ces cibles devront être constitués avec leurs relais.

**Les particuliers dont :**

- Les habitants d'une commune, d'un EPCI, d'un sous-bassin versant
- Les riverains d'un cours d'eau, d'un plan d'eau ou d'un marais
- Les jardiniers amateurs
- Les touristes
- Les scolaires
- Les pêcheurs amateurs
- Les chasseurs amateurs

Les particuliers seront sensibilisés prioritairement par les porteurs de programmes opérationnels, les communes et leurs groupements et les associations. La structure porteuse du SAGE identifiera des mutualisations possibles auprès de ces acteurs pour les sensibiliser.

## CIBLES DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DU SAGE



### Légende :



Cibles touchées directement par le plan de communication



Relais du plan de communication auprès de la cible pointée

## 2. Le positionnement et le ton

### Le positionnement et sa phrase d'accroche

Le positionnement du SAGE est axé sur la notion de bien commun et de collectif : Agir ensemble pour l'eau. Ce positionnement illustre le fait que le SAGE est un outil construit collectivement et que sa mise en œuvre (agir) se fera également collectivement.

Ce positionnement sera maintenu pour le SAGE 2023-2028.

### Ligne éditoriale

Pour l'ensemble des communications liées au SAGE, les éléments constitutifs de la ligne éditoriale sont :

- Un ton didactique et pédagogique dans ses explications ;
- Lorsque cela est possible, un discours positif valorisant les avancées et les retours d'expérience ;
- Sur certains sujets, la CLE peut avoir le rôle d'alerte pour éveiller les consciences et pousser à l'action.

## 3. Les mutualisations

Les acteurs qui communiquent autour des enjeux de l'eau sont nombreux sur le territoire du SAGE. Afin d'éviter que des actions de la stratégie de communication du SAGE fassent doublons avec des actions existantes ou programmées, et afin de réaliser des économies d'échelle, la Commission locale de l'eau a mandaté le SYLOA pour réaliser un état des lieux des actions de communication sur la thématique de l'eau. Ce bilan est proposé en annexe.

Par ailleurs, la fiche action n°10 propose une méthodologie pour animer les mutualisations tout au long de la mise en œuvre du SAGE.

## 4. Les axes stratégiques

La stratégie de communication est divisée en trois axes stratégiques déclinés en objectifs opérationnels et leviers d'action.

### Axe n°1 : favoriser l'appropriation du SAGE révisé

Pour assurer la bonne mise en œuvre du SAGE, il est essentiel que les cibles prioritaires s'approprient le SAGE. Cet axe permettra de faire connaître et faire comprendre le SAGE et son lien avec les différents acteurs de la CLE. La communication mise en place devra être pédagogique, claire, précise, synthétique mais aussi pour certaines cibles opérationnelles portées sur des aspects plus techniques ou réglementaires.

L'ensemble des actions de communication sont réunies dans cet axe. Il rassemble également quelques actions de sensibilisation. L'axe est décliné en trois objectifs opérationnels comportant chacun des leviers d'actions.

Axe n° 1 : favoriser l'appropriation du SAGE révisé	<b>Objectif opérationnel n° 1 : partager des messages communs</b>  <b>Levier n° 1 :</b> expliquer l'état des lieux du SAGE <b>Levier n° 2 :</b> valoriser l'état des lieux du SAGE	Membres de la CLE  Porteurs de programmes opérationnels (élus et techniciens)
	<b>Objectif opérationnel n° 2 : favoriser l'appropriation du PAGD et du règlement du SAGE révisé</b>	Membres de la CLE

	<p><b>Levier n° 1 :</b> expliquer le PAGD et le règlement</p> <p><b>Levier n° 2 :</b> valoriser le PAGD et le règlement</p>	<p>Porteurs de programmes opérationnels (élus et techniciens)</p> <p>Partenaires techniques (services des collectivités, de l'État, des chambres consulaires, etc.)</p>
	<p><b>Objectif opérationnel n° 3 : faciliter la mise en compatibilité avec les documents de planification SCOT (PLU / PLUi)</b></p> <p><b>Levier n° 1 :</b> informer sur les prescriptions inscrites dans le SAGE révisé</p>	<p>Elus et services des collectivités</p> <p>Les structures gestionnaires et les spécialistes privés ou publics, compétents dans le domaine de l'eau</p> <p>Les porteurs de programmes opérationnels et structures pilotes du SAGE</p> <p>Les structures porteuses de SCOT, etc.</p>

## Axe n°2 : maintenir la dynamique de projet commun

Les documents du SAGE sont issus du travail collaboratif des membres de la CLE pour qu'ils répondent à l'ensemble des enjeux du territoire. Il est nécessaire de maintenir et développer cette dynamique de projet commun pour que le SAGE soit porté par l'ensemble de ses membres tout au long de sa mise en œuvre.

Deux objectifs opérationnels développent cet axe.

Axe n° 2 : maintenir la dynamique de projet commun	<p>Objectif opérationnel n° 1 : faire des membres de la CLE des ambassadeurs du SAGE</p> <p><b>Levier n° 1 :</b> informer sur les avancées de la mise en œuvre du SAGE</p> <p><b>Levier n° 2 :</b> former sur les politiques publiques de l'eau, acteurs et compétences, mise en œuvre sur le terrain, financements, etc.</p>	Membres de la CLE (tous collègues confondus)
	<p>Objectif opérationnel n° 2 : consolider les liens entre structure porteuse (Comité Syndical), CLE et porteurs de programmes opérationnels</p> <p><b>Levier n°1 :</b> informer sur les projets portés par chacune des cibles</p> <p><b>Levier n°2 :</b> expliquer le rôle de chacun</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de la CLE,</li> <li>• Comité Syndical du SYLOA,</li> <li>• Porteurs de programmes opérationnels</li> <li>• Structures pilotes</li> </ul>

**Axe n°3 : promouvoir l'eau comme un bien commun sur le territoire du SAGE**

Cet axe, développé pendant la mise en œuvre du premier SAGE doit permettre une prise de conscience de la fragilité de la ressource en eau et du rôle de tout un chacun dans sa préservation. Un état des lieux des actions de communication sur la thématique de l'eau sur le territoire du SAGE a été réalisé afin d'alimenter cet axe. Sa synthèse est proposée en annexe.

<p>Axe n° 3 : promouvoir l'eau comme un bien commun sur le territoire du SAGE</p>	<p>Objectif opérationnel n° 1 : sensibiliser les publics prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Levier n° 1</b> : expliquer le fonctionnement du grand et du petit cycle de l'eau, le fonctionnement des milieux aquatiques, de l'estuaire, la logique de bassin-versant, etc.</li> <li>• <b>Levier n° 2</b> : expliquer les enjeux liés à l'usage de l'eau sur le territoire.</li> <li>• <b>Levier n° 3</b> : informer sur les bonnes pratiques <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ À mettre en œuvre dans les collectivités territoriales</li> <li>✓ À mettre en œuvre chez les professionnels</li> </ul> </li> <li>• <b>Levier n° 4</b> : valoriser les informations locales disponibles et partagées (qualité de l'eau, quantité, changement climatique, etc.)</li> </ul>	<p>Élus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les maires du territoire du SAGE et leurs adjoints responsables environnement/urbanisme/aménagement</li> <li>• Les conseillers communautaires, départementaux, régionaux environnement/urbanisme/aménagement</li> </ul> <p>Professionnels (via les chambres consulaires et porteurs de programmes opérationnels)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les industriels dont l'activité à un impact sur l'état des masses d'eau</li> <li>• Les carriers</li> <li>• Les agriculteurs (éleveurs, maraîchers, viticulteurs, etc.)</li> <li>• Les professionnels de la mer et des milieux aquatiques (pêcheurs, ostréiculteurs, etc.)</li> <li>• Les maîtres d'ouvrage qui présentent des dossiers d'autorisation à la CLE</li> </ul>
	<p>Objectif opérationnel 2 : accompagner les membres de la CLE dans leurs actions de sensibilisation auprès du grand public et des publics prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Levier 1</b> : identifier les mutualisations possibles à l'échelle du SAGE dans les actions de sensibilisation à destination du grand public.</li> <li>• <b>Levier N°2</b> : identifier les mutualisations possibles à l'échelle du SAGE dans les actions de sensibilisation à destination des publics prioritaires</li> </ul>	<p><b>Les membres de la CLE comme relais auprès :</b></p> <p><b>- Du grand public</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les habitants d'une commune, d'un EPCI, d'un sous-bassin versant</li> <li>• Les riverains</li> <li>• Les jardiniers amateurs</li> <li>• Les touristes</li> <li>• Les propriétaires (riverains des cours d'eau, propriétaires de marais, etc.)</li> <li>• Les scolaires</li> <li>• Les pêcheurs amateurs</li> <li>• Les chasseurs</li> <li>• Les relais : journalistes, associations d'éducation à l'environnement, maîtres d'ouvrage, écoles, centre de loisirs ...</li> </ul> <p><b>-Des professionnels</b></p> <p><b>-Des collectivités</b></p>



## 5. Plan d'actions

Pour chaque axe stratégique, une série d'actions de communication sont proposées. Le tableau ci-dessous présente une vision d'ensemble des différentes actions, **des fiches actions** développent les principales propositions.

## AXE 1 : FAVORISER L'APPROPRIATION DU SAGE RÉVISÉ

Objectif opérationnel	Action proposée	Cible prioritaire	Maître d'ouvrage	Échéance	Coût TTC	Disposition du SAGE
1 - Partager des messages communs	Identification dans l'état des lieux du SAGE des messages communs à partager (exemple : 3% des masses d'eau en bon état sur le territoire).  Ces messages seront repris dans les différents outils du plan de communication qui présentent l'état des lieux.	CLE	Structure porteuse du SAGE	2023	/	Transversal
	Valorisation de l'observatoire (qualité des eaux, hydrologie) sur le site Internet du SAGE  De 2023 à 2028, mieux valoriser cet observatoire via les supports de communication des membres de la CLE	CLE	Structure porteuse du SAGE	2023-2028	1128 €/ an soit 6768 sur six ans	QE1
	Mise en page du tableau de bord du SAGE et valorisation de celui-ci <i>via</i> des articles et des brèves dans les supports du dispositif éditorial du SAGE (Site Internet, lettre du SAGE, twitter) et ceux des membres de la CLE.	CLE	Structure porteuse du SAGE	2023	3500 €	G3-1
	Organisation, en concertation avec les partenaires techniques, d'un « Rendez-vous de la CLE » tous les deux ans sur une journée.  <i>Fiche action N°3</i>	CLE Partenaires techniques Elus du territoire	Structure porteuse du SAGE	2024 2026 2028	5000 €/an soit 15 000 € sur six ans	G3-1

Objectif opérationnel	Action proposée	Cible prioritaire	Maître d'ouvrage	Échéance	Coût TTC	Disposition du SAGE
2 - Favoriser l'appropriation du PAGD et du règlement du SAGE révisé	Création et diffusion au format papier et électronique d'un guide « Le SAGE simplifié ». <i>Fiche action N°2</i>	Toutes les cibles concernées par la mise en œuvre du SAGE	Structure porteuse du SAGE	2023	8000 €	G3-1
	Évolution du site Internet en phase de mise en œuvre. <i>Fiche action N°1</i>	Toutes cibles	Structure porteuse du SAGE	2023	Régie	/
	Réalisation d'une vidéo de présentation du SAGE révisé. <i>Fiche action N°4</i>	Toutes cibles	Structure porteuse du SAGE	2023-2024	15 000 €	G3-1
	Organisation d'une série de réunions de présentation du SAGE révisé auprès des élus du territoire.  Dans le cadre des commissions territoriales au niveau des 9 sous-bassins versants de référence	Elus du territoire du SAGE  Partenaires techniques  Membres de la CLE	Structure porteuse du SAGE  Structures pilotes	2023	Régie	G3-1
	Réalisation d'un dossier de presse sur les enjeux du SAGE révisé au moment de son approbation <i>Fiche action N°1</i>	Presse régionale  Presse communale  Presse spécialisée	Structure porteuse du SAGE	2023	Régie	G3-1



Objectif opérationnel	Action proposée	Cible prioritaire	Maître d'ouvrage	Échéance	Coût TTC	Disposition du SAGE
2 - Favoriser l'appropriation du PAGD et du règlement du SAGE révisé	Conception d'un diaporama de présentation du SAGE lors des réunions organisées par le SYLOA mais également pour celles organisées par chacun des membres de la CLE qui souhaiterait le présenter.	Comité Syndical du SYLOA  Membres de la CLE  Porteurs de programmes opérationnels	Structure porteuse du SAGE	2023	4000 €	G3-1
3 - Faciliter la mise en compatibilité avec les documents de planification SCoT	Création et diffusion d'un guide de prise en compte des dispositions du SAGE dans les documents d'urbanisme.  <i>Fiche action N°5</i>	Partenaires techniques  Services techniques et urbanisme des communes et de leurs groupements  Structures gestionnaires	Structure porteuse du SAGE	2024	5000 €	G2-6



## AXE 2 : MAINTENIR LA DYNAMIQUE DE PROJET COMMUN

Objectif opérationnel	Action proposée	Cible prioritaire	Maître d'ouvrage	Échéances	Coût (TTC)	Dispo
1 – Faire des membres de la CLE des ambassadeurs du SAGE	Création d'un guide du SAGE à destination des élus des communes et de leurs groupements <i>Fiche action N°6</i>	Élus des communes et de leurs groupements	Structure porteuse du SAGE	2024	8000 €	G3-
1 – Faire des membres de la CLE des ambassadeurs du SAGE  2 – Consolider les liens entre structure porteuse (CS), CLE et porteurs de PO	Diffusion de la newsletter de la CLE « Au fil de l'eau » une fois par an a minima. <i>Fiche action N°1</i>	CLE  Comité Syndical (CS) structure porteuse du SAGE  Porteurs de Programmes opérationnels (PO)	Structure porteuse du SAGE	2023-2028	Coût éventuel d'une plateforme d'e-mailing  500 €/an soit 3000 €	G3-1
	Évolution site Internet phase de mise en œuvre <i>Fiche action N°1</i>	Toutes cibles	Structure porteuse du SAGE	2023-2024	Régie	Transversal
	Diffusion régulière d'actualités sur les projets portés notamment par la CLE, le SYLOA, les porteurs de programmes opérationnels sur le site Internet du SAGE Estuaire de la Loire via un espace dédié sur le site dès la page d'accueil. <i>Fiche action N°1</i>	Toutes cibles	Structure porteuse du SAGE	2024-2028	Régie	G3-1

Objectif opérationnel	Action proposée	Cible prioritaire	Maître d'ouvrage	Échéances	Coût (TTC)	Dispo
1 – Faire des membres de la CLE des ambassadeurs du SAGE	Diffusion régulière d'actualités sur twitter <i>Fiche action N°1</i>	CLE – CS structure porteuse – Porteurs de PO	Structure porteuse du SAGE	2023-2028	Régie	G3-1
	Création d'une formation à la fois théorique et pratique sur les enjeux de l'eau sur le territoire du SAGE à destination des élus du territoire <i>Fiche action N°8</i>	Elus intercommunaux Elus communaux	Structure porteuse du SAGE	2024	15 000 €	Transversal
	Organisation d'un groupe de travail sur la sensibilisation aux enjeux de l'estuaire définies dans la stratégie d'intervention	CLE – CS structure porteuse	Structure porteuse du SAGE	2024	15 000 €	E1-1
2 – Consolider les liens entre structure porteuse (CS), CLE et porteurs de programmes opérationnels	Valorisation des actions réalisées répondant aux objectifs du SAGE par les porteurs de projets via l'organisation de visites sur site	CLE – CS structure porteuse – Porteurs de PO	Membres de la CLE	2023-2028 1 à deux par an.	/	M1-6
	Valorisation des actions menées par les porteurs de programmes opérationnels dans la lettre de la CLE <i>Fiche action N°1</i>	CLE – CS structure porteuse – Porteurs de PO	Structure porteuse du SAGE	2023-2028	/	M1-6
	À chaque réunion de la CLE, prévoir la présentation d'une action menée par un porteur de programme opérationnel	CLE – CS structure porteuse – Porteurs de PO	Structure porteuse du SAGE	2023 - 2028	/	M1-6



### AXE 3 : PROMOUVOIR L'EAU COMME BIEN COMMUN SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

Objectif opérationnel	Action proposée	Cible prioritaire	Maître d'ouvrage	Échéances	Coût(TTC)	Disposition
<p>Objectif opérationnel n°1 : Sensibiliser les publics prioritaires</p> <p>Levier n°1 : Expliquer le fonctionnement du grand et du petit cycle de l'eau, le fonctionnement des milieux aquatiques, de l'estuaire, la logique de bassin-versant, etc.</p>	<p>Création d'une formation à la fois théorique et pratique sur les enjeux de l'eau sur le territoire du SAGE à destination des élus du territoire.</p> <p><i>Fiche action N°8</i></p>	<p>Membres de la CLE et du SYLOA</p> <p>Élus des collectivités territoriales du SAGE</p>	<p>Structure porteuse du SAGE</p>	2024	15 000 €	Transversal
<p>Levier n°2 : Expliquer les enjeux liés à l'usage de l'eau sur le territoire.</p>	<p>Réalisation d'une campagne de communication dédiée à l'enjeu gestion quantitative en lien avec les services de l'État.</p> <p><i>Fiche action N°8</i></p>	<p>Membres de la CLE élargie (COFIL HMUC)</p> <p>Élus des communes et des leurs groupements</p>	<p>Structure porteuse du SAGE</p> <p>Services de l'Etat</p>	2023 - 2025	8000 €	GQ1



Objectif opérationnel	Action proposée	Cible prioritaire	Maître d'ouvrage	Échéances	Coût(TTC)	Disposition
Levier n°2 : Expliquer les enjeux liés à l'usage de l'eau sur le territoire.	Mutualisation d'un support de communication qui explique l'impact des plans d'eau sur la gestion durable de l'eau. <i>Fiche action N°10</i>	Porteurs de programmes opérationnels, propriétaires de plans d'eau, élus communaux, associations de pêche	Structure porteuse du SAGE en partenariat avec les porteurs de programmes opérationnels	2027	8000 €	M3-4
Levier n°3 : Informers sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre auprès des collectivités	Création d'un guide pratique du SAGE pour l'élu territorial <i>Fiche action N°6</i>	Élus des communes et des leurs groupements	Structure porteuse du SAGE	2024	8000 €	Transversal
	Diffusion d'articles dans la lettre de la CLE présentant des bonnes pratiques, ainsi que dans les parutions des membres du collège des collectivités de la CLE. <i>Fiche action N°1</i>	Élus et techniciens eau, urbanisme, infrastructures des communes et des leurs groupements	Structure porteuse du SAGE Membres de la CLE	2023 - 2028	/	Transversal
	Organisation d'actions de proximité par sous-bassin versant de référence (rencontres terrain, point d'actualités, formations, lettres d'information, événements).	Élus et techniciens eau, urbanisme, infrastructures des communes et des leurs groupements	Porteurs de programmes opérationnels	2023 - 2028	/	Transvesal
	Création d'un kit de communication sur les têtes de bassin versant <i>Fiche action N°10</i>	Elus et techniciens du territoire Agriculteurs	SYLOA et porteurs de programmes opérationnels	2023 - 2024	9000 €	M4-2



		Tout organisme qui peut avoir un impact sur les têtes de bassin versant				
Levier n°3 : Informer sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre auprès des professionnels	Création de formations et Webinaires de sensibilisation sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre par les professionnels.	Professionnels	Organismes de formation professionnelle  Chambre du Commerce et de l'Industrie  Chambre de l'agriculture  Chambre de l'artisanat  TRIA3	2023 - 2028	A définir	Transversal
	Sensibilisation des agriculteurs via les parutions des partenaires techniques (organismes agricoles, porteurs de programmes opérationnels, structures portant la compétence GEMAPI, structures compétentes sur l'alimentation en eau potable, etc.).	Agriculteurs	Organismes agricoles, porteurs de programmes opérationnels, structures portant la compétence GEMAPI, structures compétentes sur	2023 - 2028	/	Transversal

<sup>3</sup> La 3ème Révolution Industrielle et Agricole (TRIA) est une démarche collaborative des entreprises portée par les Chambres Consulaires (Chambre de l'artisanat, Chambre du commerce et de l'industrie, Chambre de l'agriculture). C'est un dispositif qui vise à développer l'économie du futur en Pays de la Loire.



Objectif opérationnel	Action proposée	Cible prioritaire	Maître d'ouvrage	Échéances	Coût(TTC)	Disposition
Levier n°3 : Informé sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre auprès des professionnels	Création d'un réseau de correspondants avec les responsables communication et formation des chambres consulaires.  <i>Fiche action N°9*</i>	Professionnels	Chambres Consulaires (CCI, Chambre d'Agriculteurs, chambres des métiers)  Structure porteuse du SAGE	2023-2028 /	/	Transversal
Levier n°4 : Valoriser les informations locales (données) disponibles et partagées (qualité de l'eau, quantité, changement climatique, etc.)	Qualité de l'eau : valorisation l'observatoire du SYLOA  Identification des données disponibles à valoriser sur le territoire.  Changement climatique : valorisation des résultats des rapports du GIEC regional dans le dispositif éditorial du SAGE (site Internet, lettre, réseaux sociaux)	Membres de la CLE	Structure porteuse du SAGE	2023 - 2028	/	Transversal



Objectif opérationnel	Action proposée	Cible prioritaire	Maître d'ouvrage	Échéances	Coût (TTC)	Disposition
Objectif opérationnel 2 : Accompagner les membres de la CLE dans leurs actions de sensibilisation auprès du grand public	Animation d'un groupe de travail sur la mutualisation d'outils  <i>Fiche action N°9</i>	Comité technique de la CLE	Structure porteuse du SAGE	2023 - 2028	/	
Levier 1 : Identifier les mutualisations possibles à l'échelle du SAGE dans les actions de communication à destination du grand public.	Création d'un groupe de travail sur la mutualisation d'actions de communication propres aux enjeux du littoral :  L1-7 : Sensibiliser au risque de contamination des eaux côtières  L1-9 : Réduire l'impact des pratiques de carénage sur la qualité des eaux  L1-10 : Améliorer l'information et la concertation sur le dragage  L2-2 : Sensibiliser les usagers de la mer et du littoral aux rejets de macrodéchets  L3-1 : Sensibiliser à la préservation des milieux littoraux	Usagers de la mer et du littoral	Structure porteuse du SAGE  Collectivités du littoral  Associations de plaisanciers  Gestionnaires des ports  Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins, et coordonnés  Association de conchyliculture  Associations de pêche à pied	2026-2027		L1-7 L1-9 L1-10 L2-2 L3-1 L3-2



	L3-2 : Sensibiliser les pêcheurs à pied de loisir <i>Fiche action N°9</i>		Conservatoire du littoral			
Objectif opérationnel	Action proposée	Cible prioritaire	Maître d'ouvrage	Échéances	Coût (TTC)	Disposition
	Création d'un support de communication mutualisé sur la qualité des eaux  <i>Fiche action N°11</i>	Grand public via les porteurs de programmes opérationnels  Communes et leurs groupements  Associations d'usagers  Associations environnementales	Structure porteuse du SAGE	2028	7500 €	Qualité des eaux
	Création d'un groupe de travail sur les économies d'eau  <i>Fiche action N°9</i>	Grand public  Communes et leurs groupements  Associations d'usagers  Associations environnementales	Structures compétentes pour l'alimentation en eau potable	2025	/	GQ3-1
	Création d'une campagne de communication sur la culture du risque en s'appuyant sur les PAPI	Grand public	Structure porteuse du SAGE en partenariat	2028	6000 €	I4-1





		Communes et leurs groupements	avec les structures porteuses d'un PAPI			
--	--	-------------------------------	---	--	--	--



## 6. Financement :

### Actions de communication :

Subventionné à hauteur de 50 % par l'agence de l'eau

Coût plafond de 44 000 € / an. Lorsqu'un plan de communication pluriannuel est établi et validé par l'agence de l'eau, ces coûts peuvent être appréciés en tant que moyenne interannuelle.

Potentiellement subventionné à hauteur de 30 % pour la région Pays de la Loire.

### Actions de sensibilisation :

Subventionné à hauteur de 50 % par l'agence de l'eau sans plafond

Potentiellement subventionné à hauteur de 30 % pour la région Pays de la Loire

## 7. Planification et budget

Type	Action	Année de mise en œuvre						
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Mise en forme	Maquette finale du SAGE révisé (mise en page, diffusion)	9 800 €						
Mise en forme	Mise en page du tableau de bord	3 500 €						
Dispositif éditorial	Evolution du site Internet en phase de mise en œuvre							
Dispositif éditorial	Diffusion de la newsletter du SAGE une fois par an à minima.	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	
Dispositif éditorial	Maintenance du site Internet	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	
Dispositif éditorial	Alimentation de Linked In							
Communication	Valorisation de l'observatoire							
Communication	RDV de la CLE tous les deux ans		5 000 €		5 000 €		5 000 €	
Communication	Guide "Le SAGE Simplifié"	8 000 €						
Communication	Vidéo de présentation du SAGE	15 000 €						
Communication	Réunions de présentation du SAGE							
Communication	Dossier de presse							
Communication	Diaporama de présentation du SAGE	4 000 €						
Sensibilisation	Guide de prise en compte des dispositions du SAGE dans les documents d'urbanisme		5 000 €					
Sensibilisation	Guide du SAGE à destination des élus des communes et de leurs groupements		8 000 €		4 000 €			
Sensibilisation	Formation des élus du territoire		15 000 €					
Sensibilisation	Definir et mettre en œuvre un plan de communication dédié sur les enjeux de l'estuaire			15 000 €				
Sensibilisation	Organisation par les membres de la CLE de visites terrain sur certaines de leurs actions qui répondent aux dispositions du SAGE.							
Sensibilisation	Campagne de communication gestion quantitative			8 000 €				
Sensibilisation	Actions de proximité par sous-bassin versant de référence							
Sensibilisation	Formations et Webinaires de sensibilisation sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre par les professionnels, agriculteurs.							
Sensibilisation	Support impact des plans d'eau					8 000 €		
Sensibilisation	Kit de communication sur les têtes de bassin versant		9 000 €					
Sensibilisation	Support qualité des eaux				7 500 €			
Sensibilisation	Campagne culture du risque						6 000 €	
<b>TOTAL (TTC)</b>		<b>147400</b>	<b>41400</b>	<b>43100</b>	<b>24100</b>	<b>17600</b>	<b>9100</b>	<b>12100</b>



## FICHES ACTIONS

- N°1 : Évolution du dispositif éditorial du SAGE
- N°2 : Guide "Le SAGE Simplifié"
- N°3 : Rendez-vous de la CLE
- N°4 : Vidéo de présentation du SAGE
- N°5 : Guide de prise en compte du SAGE Estuaire de la Loire dans les documents d'urbanisme
- N°6 : Guide du SAGE à destination des communes et de leurs groupements
- N°7 : Formation des élus
- N°8 : Campagne de communication gestion quantitative en lien avec les services de l'Etat
- N°9 : Animation des mutualisations
- N°10 : Kit de communication sur les têtes de bassin versant
- N°11 : Support de communication sur la qualité des eaux

## FICHE ACTION N°1

### Évolution du dispositif éditorial du SAGE

Axe stratégique	Axe n°2 : Maintenir la dynamique de projets communs Axe n°3 : Promouvoir l'eau comme un bien commun sur le territoire du SAGE
Objectif opérationnel	Objectif opérationnel n°1 et n°2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Partager des messages communs</li> <li>Favoriser l'appropriation du PAGD et du règlement du SAGE révisé</li> </ul>
Cibles	Toutes cibles
Type d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation <input checked="" type="checkbox"/> Communication
Maîtrise d'ouvrage	SYLOA
Réalisation	Rédaction : Régie – Coûts liés à l'hébergement et la maintenance du site internet
Programmation prévisionnelle	2023-2028

#### 1. Contexte

Le dispositif éditorial du SAGE permet de communiquer régulièrement sur le SAGE, son contenu et sa mise en œuvre. Il peut également relayer des messages de sensibilisation sur certains sujets du SAGE.

Il est composé d'un site Internet, d'un compte Twitter, d'un compte Youtube, d'une newsletter et d'un dossier de presse. La ligne éditoriale est basée sur un discours positif valorisant les avancées et les retours d'expérience. Le ton ne devra pas être moralisateur ou anxiogène.

Il est proposé de faire évoluer les différents médias du dispositif éditorial dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE 2023-2028.

#### 2. Evolutions envisagées

##### Le site Internet du SAGE :

Le site Internet du SAGE a opéré une refonte en 2021 qui a été en partie financé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Il est composé de 5 rubriques, d'un module d'actualités et d'un agenda. Il contient plusieurs bibliothèques de documents qui permettent de consulter et de télécharger les documents du SAGE ainsi que les décisions de la Commission locale de l'eau (CLE). Ce site sera conservé dans l'organisation des contenus.

Actuellement il est composé des rubriques suivantes :

- Syndicat Loire Aval : cette rubrique présente la structure porteuse du SAGE ;
- SAGE :
  - On retrouve dans cette rubrique les documents qui composent le SAGE 2009, un descriptif de ses enjeux et toute une partie dédiée à la révision du SAGE.
  - Elle contient une sous-rubrique sur la CLE qui présente la commission, son organisation et permet de consulter ses comptes rendus et décisions.
- ASTER : présente la mission « accompagnement technique et suivi des travaux en rivières » du SYLOA ;
- Appui technique : présente certains accompagnements des équipes techniques du SYLOA dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE ;

- Observatoire : permet d'accéder à l'outil « Observatoire » mutualisé par l'EPTB Sèvre Nantaise sur les territoires du SAGE Estuaire de la Loire.

#### Plusieurs évolutions sont envisagées en 2023 :

- Sortir la rubrique SYLOA du site. Le SYLOA, structure porteuse du SAGE, constituait jusqu'alors une rubrique du site Internet du SAGE. En 2023, un site Internet spécifique au SYLOA va être créé, le SYLOA sera donc présenté d'une façon moins détaillée sur le site Internet du SAGE.
- Mieux valoriser la CLE sur le site. Actuellement, les informations sur la Commission locale de l'eau sont consignées dans une sous-rubrique de la rubrique SAGE. La CLE devra être mieux valorisée sur le site et apparaître dès la page d'accueil.
- Réorganiser les rubriques. Une nouvelle organisation des rubriques devra être pensée pour suivre la mise en œuvre du SAGE 2023-2028, la rubrique « appui technique » sera requestionnée.
- Mieux valoriser les actions entreprises par les membres de la CLE pour mettre en œuvre le SAGE sur le Site Internet via un module d'actualité dédié.

#### Réseaux sociaux :

Le SYLOA possède un compte Twitter qui compte 200 abonnés. Le compte Twitter est un outil de relais des brèves mises en ligne sur le site Internet. Chaque brève fait l'objet d'un tweet.

Il est proposé de conserver ce compte Twitter la première année de mise en œuvre du SAGE et de le renommer Commission Locale de l'Eau. Un bilan sera réalisé à la fin de la première année de mise en œuvre afin d'identifier si twitter est bien le réseau social adapté à la CLE.

Le SYLOA possède également un compte Youtube qui est alimenté par :

- Les vidéos tournées lors des Rendez-vous du SAGE : chaque présentation est filmée et montée.
- De courtes vidéos pédagogiques portant sur le SAGE, la révision et SAGE, etc.

Le compte YouTube sera conservé et alimenté par les vidéos et motion design<sup>4</sup> prévus dans la stratégie communication du SAGE.

---

<sup>4</sup> Le motion design (ou design d'animation) est une technique qui consiste à animer des éléments graphiques.

## Newsletter du SAGE – Au fil de l’eau

La newsletter du SAGE Estuaire de la Loire « Au fil de l’eau » est à destination de l’ensemble des acteurs de l’eau du territoire du SAGE (élus, techniciens, Etat, associations socio-professionnelles, etc.). Elle paraît une à deux fois par an. Elle a pour objectif de sensibiliser aux grands objectifs du SAGE et d’informer sur son actualité. Le directeur de la publication est le président de la CLE.

Elle est composée des rubriques suivantes :

- **Actualités** : éléments d’actualité sur l’eau, les milieux humides, la réglementation, réalisations des collectivités ou d’autres partenaires etc.
- **Évènements** : annonce de réunions, séminaires, colloques, salons, animations, événements
- **Dossier** : article de fond sur une problématique. Exemple : le bon état, l’inventaire des repères de crues, les profils de baignade...
- **Dernières décisions** du bureau de la CLE.



### Évolution :

Il est proposé que cette lettre d’information, actuellement intitulée « lettre du SAGE », soit renommée « Lettre de la Commission locale de l’eau ». Elle permettra ainsi de traiter de la mise en œuvre du SAGE et de l’actualité de la CLE.

Il est également préconisé que chaque lettre valorise les actions des porteurs de programmes opérationnels dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

### Les relations presse :

Un dossier de presse est envoyé chaque année à la presse régionale et spécialisée (gazette des communes, actu environnement, idéalCO,...). Le dossier de presse émanera désormais de la Commission locale de l’eau.

## 3. Budget

Cout	Financeurs	Reste à charge SYLOA
Envoi newsletter : 500 € / par an Sur 6 ans 3000 €  Maintenance site Internet : 600 € Sur 6 ans : 3600 €	Pas de financement	Envoi newsletter : 500 € / par an Sur 6 ans 3000 € Maintenance site Internet : 600 € Sur 6 ans : 3600 €
Estimation des temps de réalisation	Communication : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 18 jours / an</li> <li>• Soit 106 jours sur 6 ans</li> </ul>	

## 4. Phasage prévisionnel

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Site Internet	Evolution du site Internet  Alimentation du site Internet	Alimentation du site Internet				

Réseaux sociaux	Alimentation du compte twitter	Alimentation des comptes				
Newsletter	1ere : une fois le SAGE validé en préfecture	1 à 2 newsletters par an				
Dossier de presse	Une fois le SAGE validé en préfecture	Envoyé le dernier trimestre				

## 5. Évaluation

- Evolution des statistiques de consultation des pages du site Internet sur la durée de mise en œuvre du SAGE
- Nombre d'ouvertures de la newsletter
- Nombre de vues des posts twitter
- Nombre de vues sur YouTube

## FICHE ACTION N°2

### Guide du SAGE simplifié

Axe stratégique	Axe n° 1 : Favoriser l'appropriation du SAGE révisé
Objectif opérationnel	Objectif opérationnel n°1 et n° 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Partager des messages communs</li> <li>Favoriser l'appropriation du PAGD et du règlement du SAGE révisé</li> </ul>
Cibles	Toutes les cibles concernées par la mise en œuvre du SAGE
Type d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Communication <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation
Maîtrise d'ouvrage	SYLOA
Réalisation	Prestation externalisée
Programmation prévisionnelle	2023

### 1. Contexte

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) fixe les grandes orientations et actions à mettre en œuvre en matière de gestion durable de l'eau sur le territoire de l'Estuaire de la Loire.

Il est composé de deux documents :

- Le règlement
- Le PAGD

Ces deux documents sont constitués de près de 450 pages.

Le plan de communication doit pouvoir proposer des supports de communication qui permettent aux acteurs concernés par la mise en œuvre du SAGE de comprendre rapidement l'état des lieux du SAGE, ses grands enjeux et de trouver facilement dans les documents du SAGE les dispositions qui les concernent.

### 2. Description

Pour permettre aux acteurs chargés de la mise en œuvre du SAGE d'avoir une première approche du contenu du SAGE et de leur rôle dans sa mise en œuvre, la réalisation d'un guide explicatif, simple, pédagogique et illustré est indispensable en complément du PAGD et du règlement.

Ce guide permettra de présenter notamment :

- Le rôle du SAGE, ses objectifs, ses étapes d'élaboration
- Le bassin versant de l'Estuaire de la Loire et ses sous-bassins versants
- Les grands enjeux du SAGE et les principales actions qui en découlent
- Les dispositions qui concernent chaque catégorie avec des renvois vers les documents du SAGE

Ce guide sera diffusé par mailing aux membres de la CLE et imprimé à la demande.

### 3. Budget

Coût	Financeurs	Reste à charge SYLOA
Avec impression Conception, mise en page : 8000 €	AELB : 50 %	4000 €
Temps de travail	Communication : 8 jours	

## 4. Phasage prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Conception, diffusion : 5 jours		Diffusion via : ○ un mailing ○ le site internet du SAGE ○ les réseaux sociaux ○ une impression à la demande			

## 5. Inspirations

Un seul guide avec en annexe un tableau récapitulatif des dispositions par catégories d'acteurs. (Ex. [SAGE Loire Amont](#))

Une partie commune au guide (état des lieux, règlement) puis une présentation des dispositions par cible (Ex. [Sage Haut Allier](#))

**Si vous êtes un agriculteur :**

Votre activité est en lien direct avec les ressources naturelles. Vous avez un rôle privilégié dans la gestion de l'eau et vous pouvez mettre plusieurs leviers d'actions pour répondre aux attentes du SAGE.

**Vous êtes concernés par 14 dispositions du SAGE.**

**OBJECTIF 2 : Favoriser les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines**

**Disposition 211 :** Mieux connaître la qualité de la nappe du Divès

**Disposition 212 :** Améliorer les connaissances sur les pollutions

**Disposition 241 :** Optimiser les pratiques pour réduire les intrants agricoles et limiter les risques de transfert

**Disposition 242 :** Améliorer la conduite du bétail et la gestion des effluents d'élevage

**Disposition 251 :** Améliorer la protection des captages destinés à l'AEP

**POUR ALLER + LOIN**

Le SAGE vous invite à agir sur les points suivants pour améliorer la qualité de l'eau potable et celle des eaux d'usage :

- En limitant le pâturage et le stockage d'effluents d'élevage dans la périmètre de protection rapprochée des captages,
- En réalisant un plan de fertilisation à l'échelle de l'exploitation,
- En respectant les distances et les périodes d'épandage.

**OBJECTIF 3 : Amélioration de la gestion quantitative des ressources en eau**

**Disposition 231 :** Améliorer la connaissance et la gestion des prélèvements

**Disposition 251 :** Rationaliser les besoins en eau agricoles et promouvoir les pratiques économes

**POUR ALLER + LOIN**

Le SAGE vous invite à agir sur les points suivants pour équilibrer la ressource en eau :

- En réduisant la consommation d'eau sur l'exploitation : stockage d'eau de pluie, recyclage des eaux de lavage, optimisation de l'irrigation, réserves hivernales...
- En évitant une gestion coordonnée des prélèvements agricoles, via la mise en place de tour d'eau,
- En utilisant des cultures moins consommatrices en eau et adaptées aux conditions climatiques du territoire.

GUIDE DE LECTURE SIMPLIFIÉE | 9

**Si vous êtes une collectivité locale :**

En tant que responsable des politiques publiques, vous devez veiller à la compatibilité entre les recommandations du SAGE et les différents projets émis sur le territoire. Pour les EPCI, vous pouvez agir avec le SAGE, en réalisant des travaux en lien avec la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

**Vous êtes concernés par 22 dispositions du SAGE.**

**OBJECTIF 1 : Organiser une gouvernance et une communication propices à la mise en œuvre du SAGE**

**Disposition 111 :** Structurer, organiser la gouvernance et l'animation du SAGE

**Disposition 112 :** Associer et informer la CLE pour l'ensemble des projets, plans et programmes concernant la ressource en eau et les milieux aquatiques

**Disposition 113 :** Faciliter l'émergence d'un portage local des programmes de gestion, en accord avec les enjeux et objectifs du SAGE

**Disposition 121 :** Assurer le suivi du SAGE

**Disposition 141 :** Acquérir des connaissances complémentaires sur les ressources en eau et les milieux aquatiques

**POUR ALLER + LOIN**

Le SAGE vous invite à agir sur les points suivants pour aider le travail de la CLE :

- En informant la CLE, lors de la rédaction ou/ou révision des plans et programmes d'aménagement du territoire et des documents d'urbanisme,
- En participant au montage du contrat territorial en cours à l'échelle du SAGE,
- En apportant les éléments de connaissance nécessaires à la CLE pour mettre à jour son tableau de bord,
- En participant aux ateliers de travail, ou autres instances de la CLE pour une meilleure appropriation des enjeux liés à l'eau.

**OBJECTIF 2 : Favoriser les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines**

**Disposition 221 :** Adapter les rejets aux objectifs de qualité fixés pour les milieux

**Disposition 231 :** Planifier les actions d'amélioration de l'assainissement domestique

**Disposition 232 :** Améliorer l'assainissement collectif et le fonctionnement des équipements

**Disposition 233 :** Réduire l'usage des produits phytosanitaires dans les collectivités et chez les particuliers

**Disposition 234 :** Réduire l'usage des produits phytosanitaires par les gestionnaires d'infrastructures

**Disposition 251 :** Améliorer la protection des captages pour l'AEP

SAGE DU HAUT-ALLIER | 6

## 6. Évaluation

- Nombre de consultations de la page du site Internet dédié
- Questionnaire envoyé à la fin de la mise en œuvre du SAGE sur la communication

## FICHE ACTION N°3

### Rendez-vous de la CLE

Axe stratégique	Axe n°1 : Favoriser l'appropriation du SAGE révisé Axe 2 : Maintenir la dynamique de projets communs
Objectif opérationnel	Objectif opérationnel n°1 : Partager des messages communs
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CLE</li> <li>• Partenaires techniques</li> <li>• Elus du territoire</li> </ul>
Type d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation <input checked="" type="checkbox"/> Communication
Maîtrise d'ouvrage	SYLOA
Réalisation	Régie
Programmation prévisionnelle	2023-2028

#### 1. Contexte

Les rendez-vous du SAGE existent depuis 2012. Il s'agit d'événements qui permettent de sensibiliser les acteurs de l'eau aux grands enjeux du SAGE, de développer du réseau et de partager des retours d'expérience. Chaque édition aborde une thématique spécifique.

Ces colloques étaient jusqu'alors organisés une fois par an. Ils se déroulaient généralement sur un sous-bassin versant différent lors de chaque édition. Ils étaient organisés sur une demi-journée avec des interventions en salle complétées parfois par une visite de terrain ce qui permettait de valoriser une action menée sur le territoire.

#### 2. Évolutions envisagées

- Associer le colloque à la Commission locale de l'eau ce qui permettra de donner plus de visibilité à la CLE.
- Modifier la récurrence de l'événement : les rendez-vous étaient organisés jusqu'alors tous les ans. Il est proposé d'organiser un événement tous deux ans mais sur une journée, avec la matinée dédiée aux conférences et ateliers, et l'après-midi à une visite terrain. Cela permettra de rationaliser les coûts, aussi bien financiers, qu'en termes de temps/homme dédiés à l'organisation de ces rendez-vous.

Sujets déjà traités
Aménagement, développement et zones humides : quelles solutions ?
Cours d'eau : pourquoi et comment les restaurer ?
Gestion des eaux pluviales : enjeux et solutions
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : la nouvelle compétence
Vivre avec le risque inondation
Les collectivités face au changement climatique
Têtes de bassin versant : à la source de nos rivières
Votre territoire en mouvement (édition spéciale révision du SAGE)
Pollutions diffuses : quel bilan ? Quelles solutions ?
Sècheresse : quel état des lieux ? Quelles solutions ?

Le contenu des rendez-vous du SAGE doit pouvoir s'adapter à l'actualité.

### 3. Budget

Coût	Financeurs	Reste à charge SYLOA
5000 € / par an Sur 6 ans 15 000 €	AELB 50%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Par an : 2500 €</li> <li>Sur 6 ans : 7500 €</li> </ul>
Temps de travail	Communication : <ul style="list-style-type: none"> <li>8 jours / an</li> <li>Soit 24 jours sur 6 ans</li> </ul>	

### 4. Phasage prévisionnel

A adapter en fonction de la date de l'arrêté interpréfectoral de validation du SAGE.

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Préparation du RDV du SAGE	RDV du SAGE 2 <sup>e</sup> trimestre	Préparation du RDV du SAGE	RDV du SAGE 2 <sup>e</sup> trimestre	Préparation du RDV du SAGE	RDV du SAGE 2 <sup>e</sup> trimestre

### 5. Évaluation

- Nombre de participants
- Questionnaire envoyé à la fin de la mise en œuvre du SAGE sur la communication

## FICHE ACTION N°4

### Vidéo de présentation du SAGE

Axe stratégique	Axe n° 1 : Favoriser l'appropriation du SAGE révisé
Objectif opérationnel	Objectif opérationnel n°1 et n° 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager des messages communs</li> <li>• Favoriser l'appropriation du PAGD et du règlement du SAGE révisé</li> </ul>
Cibles	Toutes cibles
Type d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Communication <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation
Maîtrise d'ouvrage	SYLOA
Réalisation	Externalisée
Programmation prévisionnelle	2023-2024

### 1. Contexte

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) fixe les grandes orientations et actions à mettre en œuvre en matière de gestion durable de l'eau sur le territoire de l'Estuaire de la Loire.

Il est composé de deux documents :

- Le règlement
- Le PAGD

Ces deux documents sont constitués de près de 450 pages

Le plan de communication doit pouvoir proposer un support de communication qui permet de présenter simplement et rapidement le SAGE Estuaire de la Loire à des non-initiés. Il doit permettre de vulgariser les grands messages portés par le SAGE, ses principaux enjeux, rendre facilement compréhensible des sujets parfois techniques.

Une vidéo de présentation du SAGE est préconisée pour présenter rapidement le SAGE, que ce soit en introduction de réunion, sur le site Internet, ou sur les réseaux sociaux.

### 2. Description

Cette vidéo de moins de 10 minutes sera composée de cette façon :

- Présentation du territoire
- Présentation de la Commission locale de l'eau et de son organisation
- Les principaux enjeux du SAGE illustrés d'exemples concrets qui et mettent en avant des mesures phares du SAGE

Des images capturées par drone ainsi que des illustrations pourront être réalisées pour dynamiser la vidéo.

### 3. Budget

Coût	Financeurs	Reste à charge SYLOA
15 000 €	AELB : 50 %	7500 €
Temps de travail	Communication : 10 jours	

### 4. Phasage prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Lancement d'un marché	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion via :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le site Internet du SAGE</li> <li>○ les sites Internet des membres de CLE</li> </ul> </li> </ul>				
Mise à œuvre à validation par la préfecture	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ les réseaux sociaux</li> <li>○ en introduction de réunion</li> </ul>				

### 5. Évaluation

- Nombre de visionnages de la vidéo sur Youtube
- Questionnaire envoyé à la fin de la mise en œuvre du SAGE sur la communication

### 6. Inspirations

- [SAGE Layon Aubance](#)
- [SAGE Plaine du Roussillon](#)
- [SAGE Camargue Gardoise](#)

## FICHE ACTION N°5

### Guide de prise en compte du SAGE Estuaire de la Loire dans les documents d'urbanisme

Axe stratégique	Axe n° 1 : Favoriser l'appropriation du SAGE révisé
Objectif opérationnel	Faciliter la mise en compatibilité des documents de planification d'urbanisme avec le SAGE
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services techniques et urbanisme des communes et de leurs groupements</li> <li>• Structures gestionnaires</li> </ul>
Type d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation <input checked="" type="checkbox"/> Communication
Maîtrise d'ouvrage	SYLOA
Réalisation	Mise en page externalisée
Programmation prévisionnelle	2023-2024

#### 1. Contexte

Cette action répond à la Disposition G2-6 du SAGE révisé « Veiller à la bonne intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme ».

« La structure porteuse du SAGE élabore, en partenariat avec les collectivités compétentes, dans un délai d'un an à compter de la publication de l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE, un guide sur les modalités d'intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme. Ce guide vise à faciliter les démarches des collectivités et à homogénéiser les modalités d'intégration, en suggérant par exemple des orientations ou des règles communes. »

#### 2. Description

La création du guide méthodologique sur la prise en compte du SAGE Estuaire de la Loire dans les documents d'urbanisme vise à faciliter la lecture du SAGE par les collectivités porteuses de documents de planification (SCoT, PLU, PLUi). Il sera téléchargeable sur le site internet du SAGE et disponible en version papier à la demande. Des impressions pourront être réalisées si la CLE en fait la demande.

Coût	Financeurs	Reste à charge SYLOA
8000 €	AELB : 50 %	4000 €
Temps de travail	Communication : 4 jours	

#### 3. Phasage prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Conception, rédaction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création graphique et diffusion</li> <li>• Diffusion via :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le site internet du SAGE</li> <li>○ les sites internet des membres de la CLE</li> </ul> </li> </ul>				

## 4. Evaluation

- Nombre de consultations de page du site Internet
- Questionnaire envoyé à la fin de la mise en œuvre du SAGE sur la communication

## 5. Inspirations :

### Sage des 2 Morins :



### Les fiches

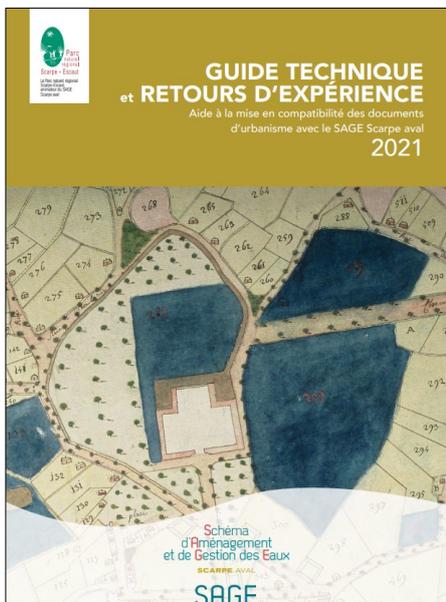
- Fiche n°1 : Protéger la qualité de l'eau potable
- Fiche n°2 : Assurer l'approvisionnement en eau potable
- Fiche n°3 : Protéger les nappes d'eau souterraines
- Fiche n°4 : Maîtriser le ruissellement et l'érosion
- Fiche n°5 : Intégrer l'assainissement des eaux pluviales des eaux usées
- Fiche n°6 : Prendre en compte les sites pollués
- Fiche n°7 : Rétablir les continuités écologiques
- Fiche n°8 : Restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau
- Fiche n°9 : Protéger les berges des cours d'eau et la ripisylve
- Fiche n°10 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- Fiche n°11 : Protéger les espaces naturels remarquables
- Fiche n°12 : Protéger et préserver les zones humides
- Fiche n°13 : Préserver les zones naturelles d'expansion de crue
- Fiche n°14 : Gérer les eaux pluviales
- Fiche n°15 : Favoriser la densification de l'urbanisation
- Fiche n°16 : Préempter, acquérir et gérer

Les fiches concernant le Schéma de Cohérence Territoriale

Les fiches concernant le Plan Local d'Urbanisme et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Les fiches concernant le Carte Communale

### Sage Scarpe aval :



### SOMMAIRE

<b>CONTEXTE</b>	<b>4</b>	<b>PARTIE III</b>	<b>77</b>
<b>DÉFINITIONS DES NOTIONS PRÉSENTÉES DANS LE GUIDE</b>	<b>10</b>	Les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales en Scarpe aval (S9)	79
Milieux humides, zones humides et code de l'environnement	10	La préservation du Marais Audomerois dans la stratégie du Pays de Saint-Omer (S2)	82
Le zonage pluvial et le zonage d'assainissement	11	Restauration des marais périurbains de Rochefort (77)	83
Le coefficient de biotope de surface (CBS)	12	Aménagement de l'ancienne gravière de Domaine des Clousaux à Maalines (D9)	84
Gestion intégrée des eaux pluviales (sigle 4 du règlement du SAGE)	13	Règlement d'assainissement pluvial de Sainte-Maxime (B3)	85
Réseau hydrographique et code civil	14	Zones de rejet végétalisées sur le bassin Rhin-Meuse (Grand Est) afin d'épurer la pollution	87
Les éléments bases du paysage	15	Déconnexion des eaux pluviales à Crépy-en-Valois (S4)	88
<b>PARTIE I</b>	<b>17</b>	Plan Lurie Aubry réaménagé à Saint-Martin-d'Hères (B8)	89
<b>Entrée par pièces constitutives des documents d'urbanisme</b>		Préservation des fossés et talus en amont de la zone IAU à Noyelles-sur-Sambre (S9)	90
Le rapport de présentation du SCoT « du PLUS »	18	Plan urbain de Saint-Jacques-de-la-Lande (D5)	91
Le PAS du SCoT et le PADO du PLU(i)	22	Aménagement de la ZAC du Domaine de la forêt à Farnack (S7)	92
Le DOO du SCoT	26	Protection de la ressource en eau dans le plan local d'urbanisme de la ville de Douai (S9)	93
Le règlement écrit du PLU(i)	28		
Le règlement graphique du PLU(i)	31		
Les OAP du PLU(i)	33		
Les annexes du PLU(i)	36		
<b>*PARTIE II</b>	<b>38</b>		
<b>Entrée par disposition de compatibilité du SAGE Scarpe aval</b>			
<b>THÈME 1</b>	<b>39</b>		
Des milieux humides et aquatiques remarquables mais menacés			
<b>THÈME 2 :</b>	<b>53</b>		
Une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable			
<b>THÈME 3 :</b>	<b>60</b>		
Des sources de pollutions diffuses et diversifiées, une mauvaise qualité de l'eau			
<b>THÈME 4 :</b>			

\*Partie II - entrée par dispositions de compatibilité se trouve sur la version numérique, disponible uniquement sur le site Internet du SAGE Scarpe aval : [www.sage-scarpe-aval.fr](http://www.sage-scarpe-aval.fr).

Dans le guide, les acronymes CU et CE désignent respectivement le code de l'urbanisme et le code de l'environnement.

## FICHE ACTION N°6

### Guide du SAGE à destination des élus des communes et de leurs groupements

Axe stratégique	Axe 2 : Maintenir la dynamique de projets communs
Objectif opérationnel	Faire des membres de la CLE des ambassadeurs du SAGE
Cibles	Elus des communes et de leurs groupements
Type d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Communication <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation
Maîtrise d'ouvrage	SYLOA
Réalisation	Régie
Programmation prévisionnelle	2023-2024

#### 1. Contexte

Les communes et intercommunalités sont impactées par de nombreuses dispositions du SAGE en matière d'urbanisme, d'environnement, ou encore d'économie... Elles sont également impliquées dans le SAGE comme maître d'ouvrage d'un certain nombre d'actions. Les élus des collectivités locales doivent donc connaître et comprendre facilement les dispositions qui les concernent et comment les mettre en œuvre.

#### 2. Description

Créer un guide pratique à destination des élus sous forme de fiches pratiques qui présentera :

- les dispositions du SAGE que les collectivités locales doivent prendre en compte
- les actions qu'elles doivent mettre en œuvre, avec quels moyens
- des exemples concrets d'actions déjà mises en œuvre sur le territoire du SAGE ou sur d'autres territoires.

Il pourra s'inspirer du guide réalisé en 2011 dans le cadre du SAGE 2009-2015.

#### 3. Budget

Coût	Financeurs	Reste à charge SYLOA
8000 €	AELB 50%	4000 €
Temps de travail	Communication : 10 jours	

#### 4. Phasage prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Conception création	Diffusion sur le site Internet			
	Diffusion papier				

## 5. Évaluation

- Nombre de consultations du guide sur le site Internet
- Questionnaire envoyé à la fin de la mise en œuvre du SAGE sur la communication

## FICHE ACTION N°7

### Formation des élus

Axe stratégique	Axe n°1 : Favoriser l'appropriation du SAGE révisé Axe n°2 : Maintenir la dynamique de projet communs
Objectif opérationnel	Objectif opérationnel n°1 Partager des messages communs
Cibles	Elus intercommunaux Elus communaux
Type d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation <input checked="" type="checkbox"/> Communication
Maîtrise d'ouvrage	SYLOA
Réalisation	Externalisée
Programmation prévisionnelle	2024

#### 1. Contexte

Face à la complexité de la réglementation et de l'organisation de la politique de l'eau, les élus intercommunaux et/ou communaux ont besoin de repères pour s'approprier les grands enjeux de la ressource en eau et les responsabilités juridiques et environnementales qui en découlent. Cette appropriation passe dans un premier temps par la connaissance du cycle de l'eau et du fonctionnement des milieux aquatiques.

#### 2. Description

Une formation est à organiser en lien avec un organisme de formation. Elle alliera des apports théoriques, retours d'expérience et sorties terrain.

Méthodologie : avant la mise en œuvre de la formation, réaliser une enquête auprès des élus du territoire pour connaître précisément leurs besoins en formation.

#### 3. Budget

Coût	Financiers	Reste à charge SYLOA
15 000 € Option de répartir le coût entre les sous-bassins versants du territoire à discuter	AELB 50%	7500 €
Temps de travail	Communication : 6 jours	

#### 4. Phasage prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recueil des besoins	Conception et organisation des formations				

## 5. Evaluation

- Nombre de participants
- Questionnaire envoyé à la fin de la mise en œuvre du SAGE sur la communication

## FICHE ACTION N°8

### Campagne de communication gestion quantitative en lien avec les services de l'Etat

Axe stratégique	Axe 3 : Promouvoir l'eau comme un bien commun sur le territoire du SAGE
Objectif opérationnel	Objectif opérationnel n°1 : sensibiliser les publics prioritaires Levier n° 2 : expliquer les enjeux liés à l'usage de l'eau sur le territoire.
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de la CLE élargie (COFIL HMUC)</li> <li>• Élus des communes et des leurs groupements</li> <li>• Grand public</li> </ul>
Type d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation <input checked="" type="checkbox"/> Communication
Maîtrise d'ouvrage	SYLOA Services de l'Etat
Réalisation	A définir
Programmation prévisionnelle	2023-2025

#### 1. Contexte

Sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire, les arrêtés de restriction des usages de l'eau se multiplient, et sont de plus en plus précoces. Cette récurrence des épisodes de sécheresse montre que la gestion quantitative de la ressource en eau est un vrai sujet d'actualité. Pour répondre à cet enjeu, le SYLOA a initié, à la demande de la Commission locale de l'eau, une étude sur la gestion de la ressource en eau, dans un contexte d'évolution des besoins et de changement climatique : l'étude HMUC.

Une campagne de communication autour de cette étude et sur l'enjeu global de la gestion quantitative est envisagée.

#### 2. Description

La communication sur la gestion quantitative s'organisera en deux temps :

##### 1. Communiquer sur l'étude HMUC (cible : COFIL HMUC)

- Durant l'étude : développer et diffuser des outils de communication pour l'appropriation de l'étude par les acteurs concernés (glossaire, page du site Internet, synthèse pédagogique, etc. )
- À l'issue de l'étude HMUC : communiquer autour du bilan de l'étude HMUC (dossier de presse, articles sur les sites Internet et la page twitter, webinaire, ...).

##### 2. Diffuser des messages communs sur la gestion quantitative de l'eau sur le territoire du SAGE (cible : grand public via les membres de la CLE) :

- Sensibiliser sur la disponibilité de la ressource en eau en s'appuyant sur les données de l'étude HMUC
- Sensibiliser sur les particularités du territoire du SAGE
- Présenter des pistes de solutions actions à mettre en œuvre

#### 3. Budget

Coût		Financeurs	Reste à charge SYLOA
Campagne de communication	8000 € (Provision qui sera affinée)	AELB : 50 %	4000 €
Temps de travail du service communication :		20 jours	

#### 4. Phasage prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Faire connaître, comprendre l'étude HMUC	Communiquer sur le bilan de l'étude HMUC	Campagne de communication sur la gestion quantitative.			
4 jours	4 jours	25 jours			

#### 5. Évaluation

A définir en fonction du type de campagne

## FICHE ACTION N°9

### Animation des mutualisations

Axe stratégique	Axe n°3 : Promouvoir l'eau comme un bien commun sur le territoire du SAGE
Objectif opérationnel	Objectif opérationnel 2 : Accompagner les membres de la CLE dans leurs actions de sensibilisation auprès du grand public et des publics prioritaires
Cibles	Professionnels, grand public
Type d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation <input checked="" type="checkbox"/> Communication
Maîtrise d'ouvrage	SYLOA
Réalisation	Régie
Programmation prévisionnelle	2023-2028

### 1. Contexte

Les acteurs qui communiquent autour des enjeux de l'eau sont nombreux sur le territoire du SAGE. En 2022, la Commission locale de l'eau a mandaté le SYLOA pour réaliser un état des lieux des actions de communication sur la thématique de l'eau. Cet état des lieux (annexe 1) a fait ressortir les éléments suivants :

- Qu'un certain nombre d'acteurs nationaux produisent des communications génériques qui peuvent être transposées sur le territoire du SAGE ;
- Que de nombreuses actions de communication qui répondent à des dispositions du SAGE sont déjà développées sur le territoire ;
- Que certains acteurs communiquent sur les mêmes sujets ou programment de communiquer sur des sujets proches ;
- Des pas de temps de différents selon les structures, notamment les contrats territoriaux eau qui ne sont pas tous à la même phase ;
- Un déficit de communication sur certains enjeux du SAGE qui pourrait faire l'objet d'une communication commune et ainsi réaliser des économies d'échelle.

Un [tableau Excel](#) en ligne répertorie les actions de communication réalisées sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire sur la thématique de l'eau. Il est mis à disposition des membres de la CLE via un espace de travail partagé.

Les besoins en communication des structures membres de la CLE évoluant chaque année, il est nécessaire d'actualiser régulièrement cet état des lieux afin d'identifier les communications à venir et les mutualisations possibles.

### 2. Plan d'actions

#### Animer un groupe de travail mutualisation avec des outils associés :

Chaque année, le tableau répertoriant les actions de communication réalisées sur le territoire du SAGE sur la thématique de l'eau sera mis à jour après une enquête auprès des membres de la CLE. Ce tableau sera mis à disposition des acteurs de l'eau du territoire afin qu'ils puissent, en amont de la mise en œuvre d'une action de communication, identifier si des mutualisations sont envisageables.

Chaque année, un groupe de travail réunissant les référents communication du territoire du SAGE sera organisé afin d'identifier les mutualisations possibles et les maîtres d'ouvrage associés.

### Créer des groupes de travail thématiques dédiés aux mutualisations :

Il est proposé de créer des groupes de travail thématiques pour identifier les mutualisations possibles sur les sujets pour lesquels le PAGD a préconisé la réalisation d'actions de communication et de sensibilisation. D'autres groupes de travail thématiques pourront également être programmés dans le cadre de la mise en oeuvre du SAGE.

#### Groupes de travail mutualisation déjà identifiés :

##### Pour la cible des professionnels :

Initier un réseau de correspondants avec les responsables communication et formation des chambres consulaires pour identifier les moyens de sensibiliser la cible professionnelle aux enjeux du SAGE.

##### Pour répondre à l'enjeu « Sensibiliser les usagers sur les bonnes pratiques pour réduire la consommation d'eau » :

Créer un groupe de travail avec les distributeurs d'eau du territoire et les associations d'usagers, associations de protection de l'environnement pour identifier des mutualisations à effectuer sur la communication autour des économies d'eau.

##### Avec les porteurs de programmes opérationnels :

- Pour la communication sur les têtes de bassin versants (fiche action N°10)
- Pour la communication sur l'impact des plans d'eau
- Pour la communication sur la qualité de l'eau (fiche action N°11)

**Sur l'enjeu littoral**, créer un groupe de travail sur la mutualisation d'actions de communication propres aux enjeux du littoral :

- L1-7 : Sensibiliser au risque de contamination des eaux côtières
- L1-9 : Réduire l'impact des pratiques de carénage sur la qualité des eaux
- L1-10 : Améliorer l'information et la concertation sur le dragage
- L2-2 : Sensibiliser les usagers de la mer et du littoral aux rejets de macrodéchets
- L3-1 : Sensibiliser à la préservation des milieux littoraux
- L3-2 : Sensibiliser les pêcheurs à pied de loisir

## 3. Budget

En régie

### 4. Phasage prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Finalisation de l'état des lieux et mise à disposition 2 jours	Animation des mutualisations 5 jours				

## 5. Évaluation

- Nombre d'actions réalisées en mutualisation en 2028

## FICHE ACTION N°10

### Kit de communication sur les têtes de bassin versant

Axe stratégique	Axe 3 : Promouvoir l'eau comme un bien commun sur le territoire du SAGE
Objectif opérationnel	Objectif opérationnel 2 : accompagner les membres de la CLE dans leurs actions sensibilisation auprès du grand public et des publics prioritaires
Cibles	Elus et techniciens du territoire Agriculteurs Tout organisme qui peut avoir un impact sur les têtes de bassin versants
Action de :	<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation <input checked="" type="checkbox"/> Communication
Maîtrise d'ouvrage	SYLOA
Réalisation	Externalisée
Programmation prévisionnelle	2023-2024

#### 1. Contexte

La disposition M4-3 du SAGE Estuaire de la Loire demande à la structure porteuse du SAGE de communiquer et de sensibiliser sur les têtes de bassin versant.

*« La notion de tête de bassin versant et leurs fonctionnalités restent encore mal connues par les acteurs du territoire. Une sensibilisation est nécessaire pour préserver ces milieux sensibles des différentes pressions auxquelles ils peuvent être soumis.*

*La disposition 11B-1 du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 demande à la Commission locale de l'eau de sensibiliser sur l'intérêt de préserver les têtes de bassin versant. Leur rôle bénéfique sera mis en avant, sur la base d'exemples locaux reconnus.*

*Le plan de communication et de sensibilisation visé par la Disposition G3-1 comprend les éléments d'information concernant la définition locale, le rôle et les fonctionnalités des têtes de bassins, et sensibilise les acteurs publics et privés sur la nécessité de préserver ces milieux. »*

#### 2. Description

Cette disposition a été identifiée comme prioritaire par la CLE. Un premier travail a été réalisé avec les porteurs de programmes opérationnels du territoire du SAGE en 2022 afin de bien identifier leurs besoins.

Les objectifs suivants ont été identifiés :

- Faire connaître les têtes de bassins versants : ce qu'est une tête de bassin versant, son rôle, quelles sont les têtes de bassin versant du territoire ? ;
- Sensibiliser sur les pressions subies par les têtes de bassin versant auprès des acteurs ayant un impact sur ces pressions (agriculteurs, élus locaux et intercommunaux, services techniques des collectivités, riverains et usagers) ;
- Faire baisser les pressions subies sur les têtes de bassin versant.

Pour y répondre, les moyens de communication suivants sont proposés :

- Créer un kit de communication : texte pour site Internet, article pour journal municipal, communiqué de presse, illustrations et photos
- Créer un diaporama à utiliser lors de réunions avec des élus, partenaires, ...

- Créer une plaquette générique avec un espace personnalisable par bassin versant

### 3. Budget

Coûts	Financeurs	Reste à charge SYLOA
9000 € Possibilité de répartir certains coûts entre les sous-bassins versants du territoire	AELB 50%	4500 €
Temps de travail	Communication : 10 jours	

### 4. Phasage prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Validation du contenu du kit de communication	Conception création des supports de communication  Diffusion	Utilisation par les porteurs de programmes opérationnels			

### 5. Évaluation

- Questionnaire envoyé aux porteurs de programme sur leur usage de ces supports

## FICHE ACTION N°11

### Support de communication mutualisé sur la qualité des eaux

Axe stratégique	Axe n° 3 : Promouvoir l'eau comme un bien commun sur le territoire du SAGE
Objectif opérationnel	Objectif opérationnel 2 : accompagner les membres de la CLE dans leurs actions de sensibilisation auprès du grand public et des publics prioritaires
Cibles	Grand public via les porteurs de programmes opérationnels Elus des communes et de leurs groupements
Type d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation <input checked="" type="checkbox"/> Communication
Maîtrise d'ouvrage	SYLOA Porteurs de programmes opérationnels Communes et leurs groupements Associations d'usagers Associations environnementales
Réalisation	Externalisée
Programmation prévisionnelle	2026

#### 1. Contexte

La qualité des eaux est l'un des sept enjeux du SAGE. Les porteurs de programmes opérationnels et collectivités exerçant la compétence GEMAPI sont amenés à communiquer auprès du grand public sur les moyens de réduire leur impact sur la qualité des eaux, ...

#### 2. Description

Réaliser un support de communication à destination du grand public en coopération avec les porteurs de programmes opérationnels, associations d'usagers et de protection de l'environnement collectivités possédant la compétence GEMAPI répondant aux objectifs suivants :

- Faire connaître les principaux enjeux liés à la qualité de l'eau sur le territoire du SAGE et les impacts sur ses usages
- Sensibiliser le grand public sur son impact sur la qualité de l'eau
- Faire évoluer les comportements afin de réduire l'impact du grand public sur la qualité de l'eau

Le support proposé devra pouvoir s'adapter aux différents territoires.

#### Exemples de sujets traités

- Contexte
- Cyanobactéries
- Qualité des eaux pluviales
- Eaux usées
- Utilisation non-agricole des produits phytosanitaires
- Impact de qualité de l'eau sur les usages (baignade, pêche à pied et alimentation en eau potable).
- Réduction des déchets

#### Méthodologie

Créer un groupe de travail dédié avec les porteurs de programmes opérationnels intéressés par la démarche.

### 3. Budget

Coût	Financeurs	Reste à charge SYLOA
7500 €	AELB : 50 %	3500 €
Temps de travail	Communication : 15 jours	

### 4. Phasage prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
2023-2025 : Identification des besoins via groupe de travail mutualisation			Mise en œuvre	Utilisation par les porteurs de programmes opérationnels	Utilisation par les porteurs de programmes opérationnels

### 5. Évaluation

À définir

### 6. Inspirations

Guide « Préserver la qualité des eaux, les bons réflexes au quotidien » de CAP atlantique.



AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU